

**MASTER 2 - 2016-2017 - Domaine : Sciences Humaines et Sociales -  
Mention Psychologie : Psychopathologie clinique psychanalytique -  
Parcours : Psychologie Clinique et Psychopathologie –  
Finalité : Professionnelle –  
Responsables : S. Bourdet-Loubère, MCF/HDR et D. Vavassori MCF/HDR.  
Secrétariat de scolarité : Marie-Pierre Souyri : [souyri@univ-tlse2.fr](mailto:souyri@univ-tlse2.fr)**

Le Master Professionnel de Psychologie donne droit au titre de Psychologue (sous réserve d'avoir une Licence en Psychologie, selon les conditions des textes en vigueur<sup>1</sup>).

La formation professionnelle du parcours Psychologie Clinique et Psychopathologie est une formation de psychologie clinique, qui s'articule autour d'une formation approfondie en psychopathologie. Elle propose une formation généraliste qui permet à l'étudiant d'acquérir une solide connaissance de la psychopathologie. L'ensemble de l'enseignement proposé conduit les étudiants à pouvoir répondre aux nouvelles formes symptomatiques de la souffrance psychique, et de pouvoir intégrer les terrains classiques mais aussi les nouveaux terrains de pratique où se développe l'exercice de la psychologie clinique.

Le Master Professionnel est habilité à recevoir 25 étudiants.

Dans sa finalité professionnelle, le parcours Psychologie Clinique et Psychopathologie vise donc à former des psychologues praticiens, orientés sur l'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs de

---

<sup>1</sup> Décret n° 90-255 du 22 mars 1990.

prévention, d'accompagnement et de soin psychiques dans des secteurs d'activité diversifiés (publics et privés) :

- psychiatrie (dans ses structures intra et extra-hospitalières), à l'adresse d'enfants d'adolescents, d'adultes, de personnes âgées ;
- éducation spécialisée (enfant, adolescent, adulte); services de prévention (de la maltraitance, de la délinquance, etc.) ;
- services de soins somatiques (hôpital général, services de soins spécialisés, centres de réadaptation, etc.) ;
- institutions médico-psycho-sociales (CAMSP polyvalents, CMPP, services de prévention, IMP, IMPro, MECS, etc.) ;
- lieux d'accueil ordinaires ou d'urgence (crèches, garderie, pouponnières, écoles, points rencontres, accueils mères-enfants, etc.) ;
- institutions prenant en charge les handicaps mentaux et physiques (CAMSP spécialisés, SSESAD, centres de rééducation, MAS, IME, ESAT, etc.) ;
- institutions du secteur judiciaire et pénitentiaire (PJJ ; Etablissements Pénitentiaires, etc.)
- institutions pour sujets vieillissants (maisons de retraite, EPHAD, services gériatriques, etc.) ;
- services proposant des consultations ou des lieux d'écoute (aide aux victimes, aux personnes en situation de toxicomanie, d'alcoolisme, de prostitution, etc.) ;
- centres médico-sociaux, centres d'accueil pour personnes en situation de précarité (bénéficiaires du

RMI, de la CMU, SDF, etc.), missions locales... ;

- réseaux sociaux (autour de la périnatalité, de la PMI, de l'errance, des banlieues, etc.) ; - insertion, réinsertion, formation, travail ; - institutions caritatives et humanitaires (en France et hors de France).

La durée de formation pour le Master Professionnel du parcours Psychopathologie et Psychologie Clinique est de un an.

## **CONDITIONS D'ACCES**

### **Justifier de compétences spécifiques :**

L'obtention du Master 1 en lien avec le parcours Psychopathologie et Psychologie Clinique définit un niveau minimal de connaissances et de formation en psychologie clinique et psychopathologie. Cependant, sont précisées ci-dessous les compétences spécifiques requises, afin d'éclairer l'ensemble des étudiants candidats au Master Professionnel de la spécialité Psychopathologie et Psychologie Clinique. Le fait que certains d'entre eux aient préparé leur Master 1 dans d'autres universités conduit à définir les compétences en termes de contenus plutôt qu'en termes d'enseignements. Ainsi, il sera demandé aux étudiants d'avoir acquis :

- une connaissance pratique d'un terrain où aura pu être expérimentée une approche clinique dans le champ de la psychologie et/ou de la psychopathologie : un minimum de 200 heures de stage effectuées est demandé ;

- une connaissance suffisante de la psychologie clinique et de la psychopathologie infantile et adulte (névroses, psychoses, états-limites) ;

- un entraînement à l'étude de cas en psychologie clinique et en psychopathologie ;
- une connaissance de l'examen clinique et de ses méthodes (entretien, observation clinique, méthodes projectives et psychométriques...)

Le dossier est à rendre en un exemplaire papier plus un exemplaire électronique sur clé USB. La version papier doit être agrafée et clairement identifiée (nom et prénom du candidat) et la clé USB doit mentionner clairement les nom et prénom du candidat.

Ce dossier comporte cinq documents :

- **un formulaire de candidature** qui pose à l'étudiant un certain nombre de questions de type administratif et concernant le cursus universitaire de formation(s) antérieure(s).
- **une analyse du parcours et du processus de formation déjà engagé**. L'étudiant rendra compte d'une part de l'orientation qu'il a donnée jusqu'alors à ses études de psychologie, en indiquant en quoi elle s'inscrit dans un projet réel de formation et de professionnalisation, et d'autre part des expériences pratiques réalisées dans différents domaines, le tout en dégagant une logique ou un fil rouge à son parcours, quelle qu'en soit la forme. Ce texte ne doit pas dépasser trois pages dactylographiées (police 12, interligne 1,5) ;
- **un rapport** élaborant d'un point de vue **clinique ou psychopathologique** une expérience clinique réalisée par l'étudiant, soit dans le cadre d'un stage, soit dans le cadre des rencontres cliniques du mémoire de recherche de M1. Le candidat devra manifester son aptitude à dégager le point de vue clinique et/ou psychopathologique et prendre en compte les problèmes méthodologiques posés par la situation ou l'expérience rapportée. Ce rapport ne doit pas dépasser trois pages dactylographiées (police 12, interligne 1,5).

- **la fiche du cursus universitaire** (relevé de notes) avec attestations des diplômes Universitaires, ou attestations validées d'acquis.
- **Attestation(s) signée(s) par un psychologue clinicien des expériences de stages** (heures, lieux, garants....) présentée sous forme de tableau récapitulatif; **avec le nom et le prénom en haut de la page.**

L'admission est prononcée par un jury d'admission, composé de l'ensemble des universitaires et des professionnels participant à la lecture et l'évaluation des dossiers, et suite à l'audition des candidats retenus.

## **DOSSIER D'ADMISSION**

DOSSIER ADMINISTRATIF à télécharger

Le candidat joindra en outre :

- 1) deux enveloppes, format 22X11, non libellées et affranchies au tarif « lettre » en vigueur ;
- 2) une photocopie du diplôme de la Licence et du Master 1 de Psychologie et des relevés de notes correspondants. Les étudiants présentant le Master 1 en 2016 dans une autre université que Toulouse 2 voudront bien apporter ou transmettre par messagerie à [souyri@univ-tlse2.fr](mailto:souyri@univ-tlse2.fr) Secrétariat Master 2 de la formation, la photocopie de leur relevé de notes ou du procès-verbal (ou une attestation du jury) indiquant la note obtenue au mémoire de recherche dès qu'ils en auront possession et **au plus tard le lundi 6 juin 2016 12h** – en précisant sur le document le Master pour lequel ils ont postulé.

## RAPPEL DES ÉTAPES DU CALENDRIER

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT PRIS EN CONSIDÉRATION. Il ne sera pas fait rappel de documents manquants.

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE (cachet de la poste faisant foi) Dépôt possible au Secrétariat MASTER 2 les : jeudi 26/05/2016 et vendredi 27/05/2016 DE 9H00 À 12H00 ET DE 13H30 À 16H30

VENDREDI 27 MAI 2016

AFFICHAGE LISTE DES CANDIDATS AUDITIONNÉS (sous réserve de l'obtention du Master 1).

LES PERSONNES RETENUES POUR LES AUDITIONS SERONT DESTINATAIRES D'UN MESSAGE ÉLECTRONIQUE. Les candidats non-retenus recevront un courrier par voie postale.

JEUDI 23 JUIN 2016 14 H

AUDITION DES CANDIDATS

VENDREDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2016

AFFICHAGE LISTE DES CANDIDATS ADMIS À LA PRÉPARATION DU MASTER PROFESSIONNEL. LES PERSONNES ADMISES SERONT DESTINATAIRE D'UN MESSAGE ELECTRONIQUE le jour de l'affichage. TOUS LES CANDIDATS recevront un courrier par voie postale.

VENDREDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2016 18H